

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, vingt-trois février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **16 février 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

**Présents** : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Monsieur **Flavien BASILE** a donné pouvoir à **Marie-Lou TALET**, Madame **Ida HIDALGO** a donné pouvoir à **Jean-Louis COSTES**, Madame **Céline STREIFF** a donné pouvoir à **Olivier SOTTORIVA**.

**ABSENTS** :

Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **8**
- . Nombre de Conseillers Présents : **19**
- . Nombre de pouvoirs : **3**
- . Suffrages Exprimés : **22**

-----

**OBJET : NOUVELLE CONVENTION D'ADHÉSION « INFORMATION GÉOGRAPHIQUE - COMMUNE » ENTRE LA VILLE DE FUMEL ET LE CENTRE DE GESTION DE LOT-ET-GARONNE.**

**Marie-Lou TALET** rappelle aux membres de l'assemblée que, depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE). Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2022**, la SVE s'applique aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme numérique.

**Marie-Lou TALET** rappelle que, suite au conventionnement, entre la communauté de Communes Fumel-Vallée du Lot et le CDG 47, adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du **23 septembre 2021**, une téléprocédure via un guichet numérique a été mise en place pour l'ensemble de ses communes membres. La mission InfoGéo47 permet aux communes membres d'utiliser les logiciels suivants :

- InfoGéo47 Mon Environnement – consultation cadastrale et données géographiques ;
- InfoGéo47 Cimetière – gestion d'un parc funéraire ;
- InfoGéo47 Oxalis – gestion des dossiers d'urbanisme.

Elle rappelle qu'en date du **30 juin 2022**, les membres de l'assemblée délibérante ont approuvé la signature d'une première convention.

Cependant, elle explique que, suite à des modifications tarifaires émanant du CDG 47, liées à la formation des agents, il convient de dénoncer la première convention et de signer ce nouvel exemplaire. Cette convention prendra effet à la signature des deux parties et sera réalisée sur trois années civiles puis reconduite de manière tacite par périodes identiques.

**Marie-Lou TALET** donne lecture de la nouvelle convention et de ses annexes.

**Après avoir entendu cet exposé,  
Le Conseil Municipal**

- 1. dénonce la convention préalablement signée le 8 juillet 2022 ;**
- 2. adopte la nouvelle convention « Information Géographique » proposée par le CDG 47, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- 3. précise que le montant des prestations complémentaires figurant en annexe 1 de la présente délibération conformément à l'exemplaire joint a été revu ;**

4. précise que la présente convention prend effet à la date de signature entre les deux parties, puis pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à son terme ;
5. autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant, notamment pour la mise en place de la formation nécessaire aux agents ou pour l'intégration ou les modifications des flux de données sur les différentes applications;
6. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le **23 février 2024**

Signé par :



**Jean-Louis COSTES**, Maire de Fumel



**Chantal BREL**, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

